

2009/1717 - GRATUITES TOTALES OU PARTIELLES DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLES ET/OU DE FRAIS DE CAPTATIONS AUDIO VISUELLES, ACCORDEES AUX ORGANISMES SUIVANTS : MJC DU VIEUX LYON - MJC DE SAINT-JUST GALERIE 47 - ASCAL - CNSMD - HOT CLUB DE LYON - COMITE DU RHONE POUR L'UNICEF - ADCARLY - CERCLE LYONNAIS DES FEMMES ARMENIENNES - ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE - COMPAGNIE ARUSPICE CIRCUS - ASSOCIATION SIRARPI - ASSOCIATION PARTAGE ET AMITIE - ASSOCIATION ALTEA - □MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : □9 236,07 € HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«- L'Association Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon : 5 place Saint-Jean - 69005 Lyon, a pour objet la création, l'animation et la gestion de la Maison des Jeunes et de la Culture - Espace Vieux Lyon, qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier.

Elle propose une cinquantaine d'activités différentes, qui permettent l'épanouissement d'un nombreux public.

Elle a organisé le 7 juin 2009 à la salle Rameau, son gala de danse annuel (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 824 € HT (arrhes versées : 296 € TTC).

- La Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Just – Galerie 47 : 6 rue des Fossés de Trion – 69005 Lyon, s'inscrit dans la démarche sociale et culturelle du quartier ; elle a pour objet de mettre à la disposition de la population des activités récréatives, éducatives et des formations dans le cadre d'installations diverses (foyers, salles de jeux et de cours, centres de séjours, restaurants, etc...) avec le concours d'éducateurs, permanents ou non.

C'est ainsi qu'elle a organisé le gala annuel de son activité danses le 13 juin 2009 à la salle Rameau, ce qui a représenté une charge élevée pour la MJC (entrées tout public).

Les frais de location se sont élevés à 542 € HT (arrhes versées : 194 € HT).

- **L'Association Socio-éducative et Culturelle de l'Agglomération Lyonnaise et du Département du Rhône (ASCAL)** : 7 rue Barrier - 69007 Lyon, a pour objet, dans le cadre du département du Rhône, d'organiser directement ou en participation avec des personnes ou groupements qualifiés, l'animation et la gestion des activités extra scolaires socio-éducatives, culturelles et sportives intéressant les élèves et leurs familles.

Elle organise souvent des spectacles d'enfants de danse, musique et théâtre, afin de présenter aux familles le travail réalisé au cours de l'année.

Pour cette année, le spectacle de fin d'année réalisé par les enfants a été présenté le 17 juin 2009 à la salle Victor Hugo (entrées public familial et tarifs = 6 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 401 € HT (arrhes versées : 125 € TTC).

- **Le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse** : 3 quai Chauveau – 69009 Lyon, organise des concerts en présence d'un jury, afin de mettre le plus souvent possible, ses musiciens et danseurs, en situation professionnelle.

Cette année, des concerts de musique de chambre se sont déroulés du 22 au 25 juin 2009 à la salle Molière et certains ont été enregistrés, à des fins pédagogiques.

Le CNSMD a demandé l'exonération des frais de location et des frais de captation audio (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 616 € HT.

Les frais de captation audio sans exonération se sont élevés à 723,20 € HT.

Total des frais sans exonération : 4 339,20 € HT.

- **L'Association Hot Club de Lyon** : 26 rue Lanterne - 69001 Lyon, se donne comme objectif depuis 1949, de faire connaître et apprécier la musique de jazz et notamment ses représentants lyonnais, de défendre les intérêts de cette musique et de ses amateurs.

Le Hot Club de Lyon a organisé les 6 et 7 mars 2009 à la salle Molière, deux concerts de jazz dans le cadre de son annuel Hot Club Jazz Festival (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 480 € HT (arrhes versées : 530 € TTC).

- **Le Comité du Rhône pour l'UNICEF** : 73 rue Vauban – 69006 Lyon, réalise cet automne, ses traditionnelles campagnes de terrain (recueil de produits et dons à la sortie des supermarchés).

Dans ce cadre, le Comité du Rhône organise le 8 octobre 2009 à la salle André Latreille, une réunion d'information des bénévoles de l'Association.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 77,25 € HT.

- **L'A.D.C.A.R.L.Y. (Association pour le Développement de la Culture Arménienne dans la Région Lyonnaise)** : 40 rue d'Arménie – 69003 Lyon, a pour but de faire connaître la culture arménienne à la population lyonnaise mais aussi d'œuvrer au rapprochement des cultures arménienne et française. La Ville de Lyon, qui entretient avec ce pays-et notamment avec sa capitale Erevan- des relations de coopération très fortes, s'investit dans cette action culturelle, une convention triennale ayant jusqu'en 2008 permis le versement d'une subvention.

L'Association va organiser le 10 octobre 2009 à la salle Albert Thomas, un spectacle de danses traditionnelles présenté par la troupe Yeraz (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 2 874 € HT (arrhes versées : 600 € TTC).

- **Le Cercle Lyonnais des Femmes Arméniennes** : 40 rue d'Arménie – 69003 Lyon, a pour principaux objectifs de resserrer les liens entre les membres de la communauté arménienne de Lyon, de renforcer l'action de l'aide sociale, d'organiser des manifestations culturelles, d'apporter son aide à l'école bilingue Markarian-Papazian et de favoriser les échanges culturels en perpétuant les traditions arméniennes.

Il organise le 18 octobre 2009 à la salle Molière, le Concert des Jeunes Espoirs (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 495,70 € HT (arrhes versées : 177 € TTC).

- **L'Association La Pierre Angulaire** : 5 chemin de la Chapelle – 69140 Rillieux la Pape a pour objet de construire et gérer des logements et des maisons susceptibles de faciliter un "vivre ensemble" et d'aider les personnes souffrant socialement ou en situation de dépendance liée à l'âge ou à la santé.

Elle est engagée depuis 5 ans auprès des personnes âgées isolées et gère sur l'agglomération lyonnaise la maison de l'Hospitalité de Béthanie, les EHPAD Saint-Charles, Saint Raphaël, Smith, Saint-François d'Assise sur le 1^{er} arrondissement et deux domiciles collectifs, la Guille et le Chemin Bleu.

L'Association a organisé le 10 mars 2009 à la salle Paul Garcin, un concert de l'ensemble Eric de Jouffrey, au profit de la Maison de l'Hospitalité de Béthanie (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 415,00 € HT (arrhes versées : 109 € TTC).

- **La Compagnie Aruspice Circus** : Usine RVI – 84 avenue Lacassagne – 69003 Lyon, a été fondée en 1997 et a pour but d'inventer, de développer et de promouvoir une démarche artistique originale et créatrice, autour du spectacle vivant et notamment du "clown contemporain", forme issue du cirque, de la danse, du cinéma et de l'art plastique, afin de proposer une forme théâtrale loufoque, engagée et populaire.

Elle vise aussi à promouvoir la rencontre et la proximité entre artistes et public lyonnais.

Afin de faire connaître son travail dans le 1^{er} arrondissement, la compagnie présente son nouveau spectacle les 26 et 27 novembre 2009 à la salle Paul Garcin (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location s'élèvent à 761,65 € HT (arrhes versées : 226 € TTC).

- **L'Association de danse de caractère SIRARPI** : 19 rue René Leynaud – 69001 Lyon, est une association de danse proposant des danses du monde dites "de caractère", qui se différencient des danses folkloriques par une orientation plus professionnelle et scénique.

Elle propose des spectacles qui sont largement ouverts à un jeune public et aux écoles du quartier.

Elle a organisé le 14 mars 2009 à la salle Rameau son gala de danse (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 824 € HT (arrhes versées : 295 € TTC).

- **L'Association Partage et Amitié** : 67 bis chemin de Vassieux – 69300 Caluire-et-Cuire, est une association lyonnaise qui œuvre depuis 1974 à l'envoi de 3000 colis annuels de 3 kg comprenant vêtements, nourriture, pansements, mercerie, fournitures scolaires à destination de plusieurs dispensaires, écoles, léproseries, centres d'accueil pour enfants, missions de 10 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.

Les donateurs étant de moins en moins nombreux (plus âgés) et moins généreux, l'Association a recourt à quelques activités théâtrales permettant la confection et l'envoi des colis.

C'est en ce sens qu'elle organise le 11 décembre 2009 à la salle Paul Garcin, une représentation théâtrale par une troupe d'amateurs croix-roussiens, qui offrent gracieusement temps, compétence et talent, afin de fournir une recette à l'association (entrées tout public et tarifs = 12 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 488,25 € HT (arrhes versées : 175 € TTC).

- **L'Association ALTEA** : Maison pour tous – salle des Rancy – 249 rue Vendôme – 69003 Lyon, par des activités d'expression, de création et

de production culturelle et artistique à pour but : de contribuer à l'épanouissement de jeunes adultes déficients intellectuels, de favoriser leur insertion, de faire valoir que la différence n'exclut ni la créativité ni le talent.

Afin de sensibiliser le public lyonnais, elle propose le 5 février 2010 à la salle Paul Garcin, un spectacle caritatif de théâtre et de danse (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 357,45 € HT (arrhes versées : 128 € TTC). »

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

- **L'Association Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau le 7 juin 2009, soit un montant de 576,50 € HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Just – Galerie 47** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau le 13 juin 2009, soit un montant de 379,79 € HT.

- **L'Association Socio-éducative et Culturelle de l'Agglomération Lyonnaise et du Département du Rhône (ASCAL)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 17 juin 2009, soit un montant de 296,49 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **Le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Molière du 22 au 25 juin 2009 et des frais liés aux captations audio, pour un montant total de 1 000 € HT.

- **L'Association Hot Club de Lyon** est exemptée totalement des frais liés à la location de la salle Molière les 7 et 8 mars 2009, soit un montant de 1 480 € HT (arrhes à rembourser).

- **Le Comité du Rhône pour l'UNICEF** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle André Latreille le 8 octobre 2009, soit un montant de 77,25 € HT.

- **L'A.D.C.A.R.L.Y. (Association pour le Développement de la Culture Arménienne dans la Région Lyonnaise)** est exemptée en totalité des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 10 octobre 2009, soit un montant de 2 874 € HT (arrhes à rembourser).

- **Le Cercle Lyonnais des Femmes Arméniennes** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Molière le 18 octobre 2009, soit un montant de 495,70 € HT (arrhes à rembourser).

- **L'Association La Pierre Angulaire** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 10 mars 2009, soit un montant de 323,86 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **La Compagnie Aruspice Circus** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 26 et 27 novembre 2009, soit un montant de 562,68 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité.

- **L'Association de danse de caractère SIRARPI** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau le 14 mars 2009, soit un montant de 577,34 € HT.

- **L'Association Partage et Amitié** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 11 décembre 2009, soit un montant de 341,93 € HT.

- **L'Association ALTEA** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 5 février 2010, soit un montant de 250,43 € HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY